

Trois cent quatre-vingt-troisième séance du conseil de la Municipalité régionale de comté des Sources, séance ordinaire tenue à la Salle du conseil de la Ville d'Asbestos, au 124 Greenshields Asbestos, le lundi 17 mars 2014, à 19 h 30.

### **PRÉSENCES**

ASBESTOS	M. Jean Roy, représentant
DANVILLE	M. Michel Plourde
SAINT-ADRIEN	M. Pierre Therrien
SAINT-CAMILLE	M. Benoît Bourassa
SAINT-GEORGES-DE-WINDSOR	M. René Perreault
HAN-SUD	M. Georges St-Louis
WOTTON	Mme Katy St-Cyr
Secrétaire de direction	Mme Louise Beaudoin
Urbaniste-aménagiste	M. Frédéric Marcotte
Chargée de projets en environnement et coordonnatrice en sécurité incendie	Mme Dominique Ratté
Chargé de projets au développement rural	M. Louis Laferrière
Chargé de projets en transport et géomatique	M. Gabriel Landry

Un (1) citoyen est présent dans la salle.

Le tout sous la présidence de M. Hugues Grimard, préfet et maire de la Ville d'Asbestos.

La séance s'ouvre par la prière récitée par M. Hugues Grimard.

### **2014-03-8723**

### **ORDRE DU JOUR**

CONSIDÉRANT l'ordre du jour de la séance remis aux membres du conseil;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. René Perreault  
appuyé par le conseiller M. Jean Roy

QUE l'ordre du jour soit et est accepté tel que présenté :

1. PRIÈRE
2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
3. PROCÈS-VERBAUX
  - 3.1 Procès-verbal de la consultation publique du 12 février 2014
  - 3.2 Procès-verbal de la séance ordinaire du 17 février 2014
4. INVITÉS
5. DEMANDES DE CITOYENS
6. SUIVI DU PROCÈS-VERBAL ET DES DOSSIERS
  - 6.1 Calendrier des activités – mars et avril 2014
7. LOISIRS ET CULTURE
  - 7.1 Loisirs
    - 7.1.1 Conseil sport loisirs de l'Estrie – Renouvellement du membership 2014 et désignation des représentants
  - 7.2 Vita Sources
    - 7.2.1 Vita Sources – État des revenus et dépenses au 31 janvier 2014
    - 7.2.2 Vita Sources – Liste des chèques du 1<sup>er</sup> janvier au 31 janvier 2014
  - 7.3 Avenir d'enfants
    - 7.3.1 Avenir d'enfants – État des revenus et dépenses au 31 janvier 2014
    - 7.3.2 Avenir d'enfants – Liste des chèques du 1<sup>er</sup> janvier au 31 janvier 2014
  - 7.4 Piste cyclable
  - 7.5 Culture
8. CORRESPONDANCE
  - 8.1 Demande d'appui
    - 8.1.1 MRC de Roussillon – problématique du recyclage du verre
  - 8.2 À titre de renseignement
9. RURALITÉ ET DÉVELOPPEMENT LOCAL
  - 9.1 Ruralité
    - 9.1.1 Pacte rural – volet local, projet 133-2012 : Soutien à la mise en œuvre de projets locaux, Saint-Camille

- 9.1.2 Pacte rural – volet supralocal, projet XXXVIII-2013 : La Route des Sommets, réévaluation du plan de financement
- 9.1.3 Pacte rural – volet supralocal, annulation de la résolution 2014-01-8677
- 9.1.4 Pacte rural – volet supralocal, projet LVI-2014 : Soutien à la mise en place du Parc régional du Mont-Ham et de la coordination des infrastructures récréotouristiques et de loisir de la MRC des Sources
- 9.1.5 Pacte rural – volet local et supralocal, État des sommes investies et rapatriement des sommes non-utilisées
- 9.1.6 Pacte rural – volet supralocal, projet LVII-2014 : Mise en œuvre du plan d'aménagement et de gestion, phase 1, Parc régional du Mont-Ham
- 9.1.7 Pacte rural – Bilan des projets année 2013
- 9.1.8 Politique nationale de la ruralité 2014-2024 – Signature Pacte rural 2014-2019
- 9.2 Développement social
- 9.3 Développement local
- 9.4 Parc régional du Mont-Ham
- 10. AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE
  - 10.1 Schéma d'aménagement
    - 10.1.1 Certificat de conformité 377 : règlement 134-2013, Danville
    - 10.1.2 Formation du comité de consultation publique, projet de règlement 207-2014, affectations mine et rurale, Danville
  - 10.2 Dossier aménagement
  - 10.3 Gestion réseau routier
    - 10.3.1 Plan d'intervention en infrastructures routières locales (PIIRL) – Adjudication contrat
  - 10.4 Programme d'amélioration de l'habitat de la Société d'habitation du Québec (SHQ)
- 11. POSTE DE POLICE
- 12. SÉCURITÉ PUBLIQUE
  - 12.1 Schéma de couverture de risques en sécurité incendie
    - 12.1.1 Demande de modification de la date de remise du rapport 2012-2013 au MSP, Schéma incendie
    - 12.1.2 Demande de modification Schéma de couverture de risques en sécurité incendie – Préventionniste Saint-Camille
  - 12.2 Comité de sécurité publique (CSP)
    - 12.2.1 Prochaine rencontre du comité de sécurité publique, le 25 mars 2014, à 9 h, à la Sûreté du Québec de la MRC des Sources
    - 12.2.2 Suivi Colloque de la sécurité civile et incendie 2014
- 13. ENVIRONNEMENT
  - 13.1 Site d'enfouissement (LES)
    - 13.1.1 Site – État des revenus et dépenses au 28 février 2014
    - 13.1.2 Site – Liste des chèques du 1<sup>er</sup> février au 28 février 2014
  - 13.2 Eau –
    - 13.2.1 Régie intermunicipale de restauration et de préservation des Trois-Lacs – Demande au fonds conjoncturel du MAMROT
  - 13.3 Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR)
    - 13.3.1 Nouvelle exigence du MDDEFP – PGMR
  - 13.4 Récupération
    - 13.4.1 FQM – MDDEFP, programme aide financière composteurs domestiques et communautaires dans les petites municipalités à faible densité
- 14. DEMANDE DE CITOYENS
- 15. MRC FINANCES
  - 15.1 MRC – État des revenus et dépenses au 28 février 2014
  - 15.2 MRC – Liste des chèques du 1<sup>er</sup> février au 28 février 2014
- 16. MRC RESSOURCES HUMAINES
  - 16.1 Nomination de Frédéric Marcotte à l'Ordre des urbanistes du Québec
  - 16.2 Embauche de Guylaine Frigon au poste de secrétaire-réceptionniste au CLD des Sources
- 17. MRC ADMINISTRATION
  - 17.1 Nomination des représentants au conseil d'administration du CLD
  - 17.2 20<sup>e</sup> Conférence nationale Solidarité rurale du Québec – Autorisation participation
    - 17.2 Dossiers diversification :
      - 17.2.1 Étude de positionnement et du potentiel récréotouristique, agroalimentaire et touristique, Saint-Georges-de-Windsor

- 17.2.2 Stratégie de démarchage auprès d'entreprises, Asbestos
- 17.2.3 Activité promotionnelle journée technique de l'APOM, Asbestos
- 17.2.4 Outils promotionnels et incitatifs compétitifs, Danville
- 17.2.5 Mise en œuvre d'un plan de communication et déploiement d'une image de marque de la MRC, CLD des Sources
- 17.2.6 Projet récupérateur – Danville, démarchage grandes entreprises
- 18. MRC IMMEUBLE
- 19. TRANSPORT COLLECTIF
- 20. VARIA
- 21. LEVÉE DE LA SÉANCE

Adoptée.

#### **2014-03-8724**

#### **PROCÈS-VERBAL DE LA CONSULTATION PUBLIQUE DU 12 FÉVRIER 2014**

Les membres ayant pris connaissance du procès-verbal de la consultation publique du 12 février 2014, tous d'un commun accord exemptent le préfet de la lecture dudit procès-verbal.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Pierre Therrien  
appuyé par la conseillère Mme Katy St-Cyr

QUE ledit procès-verbal de la consultation publique du 12 février 2014, soit et est accepté tel que présenté.

Adoptée.

#### **2014-03-8725**

#### **PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 17 FÉVRIER 2014**

Les membres ayant pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 17 février 2014, tous d'un commun accord exemptent le préfet de la lecture dudit procès-verbal.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Jean Roy  
appuyé par la conseillère Mme Katy St-Cyr

QUE ledit procès-verbal de la séance ordinaire du 17 février 2014, soit et est accepté tel que présenté.

Adoptée.

#### **INVITÉ**

Aucun invité.

#### **DEMANDES DE CITOYENS**

Le préfet, M. Hugues Grimard, invite le citoyen dans la salle à ce moment-ci de la séance à poser des questions aux membres du conseil.

Aucune demande n'est adressée aux membres du conseil.

#### **SUIVI DU PROCÈS-VERBAL ET DES DOSSIERS**

#### **Calendrier des rencontres – mars et avril 2014**

Le calendrier des rencontres pour les mois de mars et avril 2014 est remis aux membres du conseil. Les membres du conseil sont informés des ajouts au calendrier des rencontres.

## **LOISIRS ET CULTURE**

### **LOISIRS**

**2014-03-8726**

#### **CONSEIL SPORT LOISIR DE L'ESTRIE – RENOUELEMENT DU MEMBERSHIP 2014-2015**

CONSIDÉRANT la réception d'une correspondance du Conseil Sport Loisir de l'Estrie (CSLE) en date du 12 mars 2014 sollicitant la MRC à poursuivre son membership pour l'exercice 2014-2015 ;

CONSIDÉRANT que le CSLE agit sur le développement de la pratique du sport pour améliorer la qualité de vie des citoyens ;

CONSIDÉRANT que le CSLE agit à titre d'organisme subventionnaire pour une partie du salaire de l'agent de développement aux loisirs de la MRC (5 000 \$ par année) ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. René Perreault  
appuyé par la conseillère Mme Katy St-Cyr

QUE le conseil de la MRC des Sources renouvelle son membership avec le CSLE pour l'exercice 2014-2015;

QUE la MRC des Sources désigne M. Pierre Therrien pour la représenter pour participer aux activités corporatives du Conseil Sport Loisir de l'Estrie (CSLE) et y exercer un droit de parole et de vote;

QUE la cotisation de 135 \$ soit prise à même le poste budgétaire « Mise en œuvre – Plan d'action loisir ».

Adoptée.

### **VITA SOURCES**

**2014-03-8727**

#### **VITA SOURCES**

#### **ÉTAT DES REVENUS ET DÉPENSES AU 31 JANVIER 2014**

CONSIDÉRANT la préparation de l'état des revenus et dépenses de Vita Sources au 31 janvier 2014 ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. René Perreault  
appuyé par la conseillère Mme Katy St-Cyr

QUE l'état des revenus et dépenses de Vita Sources au 31 janvier 2014 soit et est approuvé.

Adoptée.

**2014-03-8728**

#### **VITA SOURCES**

#### **LISTE DES CHÈQUES DU 1<sup>ER</sup> JANVIER AU 31 JANVIER 2014**

CONSIDÉRANT que des crédits sont disponibles pour effectuer le paiement de la liste des comptes;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Benoît Bourassa  
appuyé par la conseillère Mme Katy St-Cyr

QUE les comptes ci-dessous soient et sont acceptés et que le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à les payer :

Numéros 201400041 à 201400049 selon la liste détaillée fournie aux membres du conseil pour un total de 8 782,42 \$.

Adoptée.

### **AVENIR D'ENFANTS**

**2014-03-8729**

#### **AVENIR D'ENFANTS**

#### **ÉTAT DES REVENUS ET DÉPENSES AU 31 JANVIER 2014**

CONSIDÉRANT la préparation de l'état des revenus et dépenses d'Avenir d'enfants au 31 janvier 2014 ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Michel Plourde  
appuyé par le conseiller M. Benoît Bourassa

QUE l'état des revenus et dépenses d'Avenir d'enfants au 31 janvier 2014 soit et est approuvé.

Adoptée.

**2014-03-8730**

#### **AVENIR D'ENFANTS**

#### **LISTE DES CHÈQUES DU 1<sup>ER</sup> JANVIER AU 31 JANVIER 2014**

CONSIDÉRANT que des crédits sont disponibles pour effectuer le paiement de la liste des comptes;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Jean Roy  
appuyé par le conseiller M. René Perreault

QUE les comptes ci-dessous soient et sont acceptés et que le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à les payer :

Numéros 201400045 à 201400048 selon la liste détaillée fournie aux membres du conseil pour un total de 4 454,20 \$.

Adoptée.

### **PISTE CYCLABLE**

Aucun sujet.

### **CULTURE**

Aucun sujet.

### **CORRESPONDANCE**

#### **DEMANDE D'APPUI**

**2014-03-8731**

#### **MRC DE ROUSSILLON – PROBLÉMATIQUE DU RECYCLAGE DU VERRE**

CONSIDÉRANT la réception de la résolution datée du 29 janvier 2014 de la MRC de Roussillon concernant un appui relativement à la gestion des matières résiduelles – la problématique du recyclage du verre;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Michel Plourde  
appuyé par la conseillère Mme Katy St-Cyr

QUE les membres du conseil de la MRC des Sources appuient la résolution de la MRC de Roussillon qui se lit comme suit :

*ATTENDU que depuis la fermeture de l'usine Klareco à Longueuil qui traitait 70 % du verre des centres de tri du Québec, la MRC est en contact avec son entrepreneur responsable de la collecte des matières recyclables sur son territoire, Rebut Solides Canadiens, filiale du Groupe Tiru (RSC-TIRU) afin de suivre l'évolution de ce dossier et de s'assurer que cette matière soit valorisée;*

*ATTENDU l'adoption de la résolution 2013-250-T par le conseil de la MRC en septembre 2013 demandant au MDDEFP et à Recyc-Québec:*

- *de prendre les moyens pour remédier à la crise du verre dans les plus brefs délais;*
- *d'évaluer sérieusement la possibilité de la consigne du verre en tenant compte du contexte actuel;*
- *de faire connaître à la MRC leur plan d'action à court, moyen et long terme afin d'éviter des conséquences négatives au niveau de la participation citoyenne et sur les coûts reliés à la collecte sélective des matières recyclables;*

*ATTENDU que non seulement le contexte actuel de gestion de crise et les solutions temporaires envisagées par le gouvernement révèlent la faiblesse du modèle d'affaires de la filière des matières recyclables au Québec, la perception et la participation citoyenne à l'effort collectif de valorisation de nos matières résiduelles risquent fort bien d'être affectés négativement;*

*Il est proposé par la conseillère de comté, Jocelyne BATES  
Appuyé par le conseiller de comté, Gilles MELOCHE*

*QUE le conseil demande au gouvernement du Québec de démontrer davantage de leadership dans le développement de ce secteur économique qu'est la filière des matières recyclables en procédant à un meilleur encadrement et à une restructuration profonde du modèle d'affaires;*

*ET QUE le conseil demande au gouvernement de s'assurer que Recyc-Québec assume de façon concrète et active son mandat qui est de développer et de favoriser la réduction à la source, le réemploi, la récupération et le recyclage de contenants, d'emballage de matières ou de produits ainsi que leur valorisation dans une perspective de conservation des ressources et ce, en développant les débouchés locaux et le marché québécois de la transformation des matières recyclées;*

*ET QUE l'élargissement de la consigne du verre soit sérieusement et rapidement évalué considérant le contexte actuel et l'évolution des marchés et que le gouvernement prenne clairement position afin de dénouer l'impasse dans ce dossier;*

*ET QUE le conseil signifie au gouvernement qu'il ne revient pas aux administrations municipales de constamment absorber les coûts pour des entreprises privées lorsque le marché fluctue de façon défavorable et que les municipalités se retrouvent prises en otage par ces compagnies;*

*ET QUE le conseil demande au gouvernement de faire en sorte que les frais supplémentaires associés à l'instabilité des alternatives de recyclage des diverses matières, notamment du verre, soient reconnus comme frais admissibles à la compensation sans que ces derniers n'affectent la performance des municipalités dans le calcul de la compensation qui leur sera allouée;*

*ET QUE la présente soit transmise aux unions municipales et aux MRC du Québec pour appui.*

Adoptée.

**CORRESPONDANCE - À TITRE DE RENSEIGNEMENT**

Aucun sujet.

## **RURALITÉ ET DÉVELOPPEMENT LOCAL**

### **RURALITÉ**

**2014-03-8732**

**PACTE RURAL 2007-2014 – VOLET LOCAL SAINT-CAMILLE**

**PROJET : SOUTIEN À LA MISE EN ŒUVRE DES PROJETS LOCAUX**

**PROMOTEUR : CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT SOCIO-ÉCONOMIQUE DE SAINT-CAMILLE**

**(PROJET 133-2012)**

CONSIDÉRANT le projet 133-2012 : *Soutien à la mise en œuvre des projets locaux* présenté par la Corporation de développement socio-économique de Saint-Camille dans le cadre de la mise en œuvre de la Politique nationale de la ruralité 2007-2014 de la MRC des Sources;

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière de 14 094 \$ effectuée par la Corporation de développement socio-économique de Saint-Camille auprès du Pacte rural – volet local Saint-Camille pour un projet totalisant 20 135 \$;

CONSIDÉRANT que ce projet consiste à embaucher une ressource et que ça répond aux enjeux identifiés dans le plan stratégique de Saint-Camille :

- enjeux relatifs à la vision commune de développement;
- enjeux relatifs à la communauté nourricière.

CONSIDÉRANT que la demande de subvention de la Corporation de développement socio-économique de Saint-Camille au Pacte rural – volet local Saint-Camille représente 70 % du projet;

CONSIDÉRANT que ce projet répond à l'orientation *Renouvellement et intégration des populations* de la Politique nationale de la ruralité 2007-2014;

CONSIDÉRANT la résolution SM2012-12-266 de la Municipalité de Saint-Camille qui recommande l'acceptation de ce projet par le Pacte rural — volet local Saint-Camille;

CONSIDÉRANT que le comité consultatif pour les projets du Pacte rural a procédé à l'analyse de la demande et qu'il en recommande l'acceptation au conseil de la MRC des Sources;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Jean Roy  
appuyé par le conseiller M. Georges St-Louis

QUE la MRC des Sources accepte le projet 133-2012 : *Soutien à la mise en œuvre des projets locaux* présenté par la Corporation de développement socio-économique de Saint-Camille pour un montant maximum de 14 094 \$, ou correspondant à un apport maximal de 70 % du projet réalisé, montant pris à même l'enveloppe Pacte rural — volet local Saint-Camille;

QUE les versements soient effectués de la façon suivante :

- 50 % (7 047 \$) lors de l'adoption du projet
- 50 % (7 047 \$) lors de la réception de la reddition de comptes du projet

OU

- 50 % (7 047 \$) lors de l'adoption du projet
- 30 % (4 228,20 \$) lors de la réception d'un rapport de mi-étape
- 20 % (2 818,80 \$) lors de la réception de la reddition de comptes jugée conforme.

QUE le préfet et le directeur général et secrétaire-trésorier soient et sont autorisés à signer un protocole d'entente avec l'organisme financé définissant les modalités de paiement ainsi que ceux de la reddition de comptes.

Adoptée.

**2014-03-8733**

**PACTE RURAL 2007-2014 – VOLET SUPRALOCAL**  
**PROJET XXXVIII-2013 : LA ROUTE DES SOMMETS – RÉÉVALUATION DU**  
**PLAN DE FINANCEMENT**  
**PROMOTEUR : MRC DES SOURCES**

CONSIDÉRANT la résolution 2013-02-8318 qui autorise la MRC des Sources à financer le projet XXXVIII-2013 : *La Route des Sommets* pour un montant maximum de 10 000 \$, ou correspondant à un apport correspondant à 40,2 % du projet réalisé, montant pris à même l'enveloppe Pacte rural — volet supralocal ;

CONSIDÉRANT qu'une dépense essentielle à la réalisation du projet n'avait pas été prise en considération dans l'évaluation de la demande de financement originale;

CONSIDÉRANT que l'organisme en charge du projet, Développement Mont-Ham, ne peut assumer cette dépense sans compromettre la viabilité financière de l'organisme, et par le fait même celle du projet;

CONSIDÉRANT que la demande originale de financement au Pacte rural faite par le promoteur du projet était de 19 880 \$;

CONSIDÉRANT que le promoteur souhaite ajuster la demande de financement à 13 000 \$, ce qui correspond une augmentation de 3 000 \$;

CONSIDÉRANT qu'il reste un montant de 39 716,23 \$ dans l'enveloppe du Pacte rural – volet supralocal;

CONSIDÉRANT que cet ajustement de la demande de financement ne compromet pas le financement des autres projets actuellement en cours de réalisation;

CONSIDÉRANT que ce projet répond aux orientations *Renouvellement et intégration des populations, Mise en valeur des ressources humaines, culturelles et environnementales, Maintien entre la qualité de vie, le cadre de vie et le développement économique* de la Politique nationale de la ruralité 2007-2014;

CONSIDÉRANT que ce projet s'intègre dans la vision stratégique de la MRC pour le développement de l'offre récréotouristique dans la région des Sources, particulièrement depuis l'obtention du statut de Parc régional du Mont-Ham;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Benoît Bourassa  
 appuyé par la conseillère Mme Katy St-Cyr

QUE la MRC des Sources accepte de réévaluer la structure de financement pour le projet XXXVIII-2013 : *La Route des Sommets* présenté par la MRC des Sources pour un montant maximum de 13 000 \$, ou correspondant à un apport maximal de 52,31 % du projet réalisé, montant pris à même l'enveloppe Pacte rural – volet supralocal;

QUE le versement de la réévaluation de la structure de financement sera effectué lors de la signature de cette présente résolution, soit un versement de 3 000 \$;

QUE le préfet et le directeur général et secrétaire-trésorier soient et sont autorisés à signer un nouveau protocole d'entente avec l'organisme financé définissant les modalités de paiement ainsi que ceux de la reddition de comptes.

Adoptée.

**2014-03-8734****PACTE RURAL 2007-2014 – VOLET SUPRALOCAL**  
**ANNULATION DE LA RÉOLUTION 2014-01-8677**

CONSIDÉRANT que la résolution 2014-01-8677 par laquelle la MRC des Sources avait pris la décision d'affecter la somme de 11 550 \$, ou un apport maximal de 24,79 %, au projet LV-2014 : *Mise en place d'une structure organisationnelle, financière et marketing* dans l'enveloppe du pacte rural – volet supralocal ;

CONSIDÉRANT que des modifications dans la structure et le montage financier du projet LV-2014 : *Mise en place d'une structure organisationnelle, financière et marketing* ;

CONSIDÉRANT que le projet déposé dans le cadre d'une demande d'aide financière au Pacte rural – volet supralocal n'inclut pas la participation du pacte rural dans son nouveau montage financier ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. René Perreault  
appuyé par le conseiller M. Jean Roy

QUE la MRC des Sources rende nulle et sans effet la résolution 2014-01-8677 qui accordait une aide financière d'un montant maximum de 11 550 \$, ou correspondant à un apport maximal de 24,79 % du projet réalisé, montant pris à même l'enveloppe Pacte rural - volet supralocal;

Adoptée.

**2014-03-8735****PACTE RURAL 2007-2014 – VOLET SUPRALOCAL**  
**PROJET LVI-2014 : SOUTIEN À LA MISE EN PLACE DU PARC RÉGIONAL**  
**DU MONT-HAM ET DE LA COORDINATION DES INFRASTRUCTURES**  
**RÉCRÉOTOURISTIQUES ET DE LOISIRS DE LA MRC DES SOURCES**  
**PROMOTEUR : MRC DES SOURCES**

CONSIDÉRANT le projet LVI-2014 : *Soutien à la mise en place du Parc régional du Mont-Ham et de la coordination des infrastructures récréotouristiques et de loisirs de la MRC des Sources* présenté par la MRC des Sources dans le cadre de la mise en œuvre de la Politique nationale de la ruralité 2007-2014 de la MRC des Sources ;

CONSIDÉRANT que le projet consiste à embaucher une ressource humaine à la MRC des Sources afin d'avoir les ressources nécessaires pour encadrer la mise en place du Parc régional du Mont-Ham, en plus de s'assurer de la coordination des autres infrastructures récréotouristiques et de loisirs de la MRC des Sources;

CONSIDÉRANT que la MRC des Sources a fait une demande d'aide financière de 11 550 \$ pour un investissement total de 23 100 \$;

CONSIDÉRANT que ce financement représente 50 % de l'investissement total;

CONSIDÉRANT que ce projet répond à l'orientation suivante : *Mettre en valeur les ressources humaines, physiques et culturelles du territoire* de la Politique nationale de la ruralité 2007-2014;

CONSIDÉRANT que ce projet s'inscrit dans la planification stratégique de la MRC des Sources;

CONSIDÉRANT l'obtention du statut officiel du Parc régional du Mont-Ham;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Pierre Therrien  
appuyé par le conseiller M. René Perreault

QUE la MRC des Sources accepte le projet LVI-2014 : *Soutien à la mise en place du Parc régional du Mont-Ham et de la coordination des infrastructures*

*récréotouristiques et de loisirs de la MRC des Sources* présenté par la MRC des Sources pour un montant maximum de 11 550 \$, ou correspondant à un apport maximal de 50 % du projet réalisé, montant pris à même l'enveloppe du pacte rural – volet supralocal;

QUE les versements soient effectués de la façon suivante :

- 50 % (5 775 \$) lors de l'adoption du projet
  - 50 % (5 775 \$) lors de la réception de la reddition de comptes du projet
- OU
- 50 % (5 775 \$) lors de l'adoption du projet
  - 30 % (3 465 \$) lors de la réception d'un rapport de mi-étape
  - 20 % (2 310 \$) lors de la réception de la reddition de comptes jugée conforme.

QUE le préfet et le directeur général et secrétaire-trésorier soient et sont autorisés à signer un protocole d'entente avec l'organisme financé définissant les modalités de paiement ainsi que ceux de la reddition de comptes.

Adoptée.

**2014-03-8736**

**PACTE RURAL 2007-2014 – VOLET LOCAL ET SUPRALOCAL**  
**ÉTAT DES SOMMES INVESTIES ET RAPATRIEMENT DES SOMMES NON**  
**UTILISÉES**

CONSIDÉRANT l'Entente du Pacte rural intervenue entre le Gouvernement du Québec et la MRC des Sources le 27 février 2007 par laquelle le ministre s'engage à verser 2 316 898,70 \$ pour la période 2007-2014 afin que la MRC puisse, entre autres, définir et mettre en œuvre les initiatives pour soutenir les actions couvrant l'ensemble du territoire de la MRC et celles de ses communautés rurales ;

CONSIDÉRANT qu'au 28 février 2014, la MRC des Sources soutient 157 projets – volet local, dont 30 projets dans son volet local Asbestos lesquels totalisent des montants engagés de 220 706 \$ ;

CONSIDÉRANT qu'au 28 février 2014, la MRC des Sources soutient 157 projets – volet local, dont 3 projets dans son volet local Danville lesquels totalisent des montants engagés de 220 704 \$ ;

CONSIDÉRANT qu'au 28 février 2014, la MRC des Sources soutient 157 projets – volet local, dont 16 projets dans son volet local Ham-Sud lesquels totalisent des montants engagés de 194 202,96 \$ ;

CONSIDÉRANT qu'au 28 février 2014, la MRC des Sources soutient 157 projets – volet local, dont 33 projets dans son volet local Saint-Adrien lesquels totalisent des montants engagés de 219 146,89 \$ ;

CONSIDÉRANT qu'au 28 février 2014, la MRC des Sources soutient 157 projets – volet local, dont 42 projets dans son volet local Saint-Camille lesquels totalisent des montants engagés de 216 867,04 \$ ;

CONSIDÉRANT qu'au 28 février 2014, la MRC des Sources soutient 157 projets – volet local, dont 19 projets dans son volet local Saint-Georges-de-Windsor lesquels totalisent des montants engagés de 206 592,69 \$ ;

CONSIDÉRANT qu'au 28 février 2014, la MRC des Sources soutient 157 projets – volet local, dont 14 projets dans son volet local Wotton lesquels totalisent des montants engagés de 211 532,49 \$ ;

CONSIDÉRANT qu'au 28 février 2014, la MRC des Sources soutient 40 projets – volet supralocal, lesquels totalisent des montants engagés de 735 252,47 \$ ;

CONSIDÉRANT qu'à la suite de la reddition de compte du projet 106-2011 *Embauche d'un agent de développement local en milieu rural* présenté par la Municipalité de Ham-Sud, 8 604,23 \$ du montant réservé dans l'enveloppe Pacte rural - volet local Ham-Sud n'ont pas été utilisés ;

CONSIDÉRANT qu'à la suite de la reddition de compte du projet 146-2013 *Acquisition de jeux et bonification des installations* présenté par la Municipalité de Ham-Sud, 353,06 \$ du montant réservé dans l'enveloppe Pacte rural - volet local Ham-Sud n'ont pas été utilisés ;

CONSIDÉRANT qu'à la suite de la reddition de compte du projet 150-2013 *Conception et réalisation d'un aménagement d'accueil* présenté par la Municipalité de Ham-Sud, 25 828 \$ du montant réservé dans l'enveloppe Pacte rural - volet local Ham-Sud n'ont pas été utilisés ;

CONSIDÉRANT qu'à la suite de la reddition de compte du projet 73-2010 *Vision éducative* présenté par la Corporation de développement de Saint-Adrien, 388,43 \$ du montant réservé dans l'enveloppe Pacte rural – volet local Saint-Adrien n'ont pas été utilisés ;

CONSIDÉRANT qu'à la suite de la reddition de compte du projet 120-2012 *Ascenseur à la salle communautaire* présenté par la Municipalité de Saint-Adrien, 551,41 \$ du montant réservé dans l'enveloppe Pacte rural – volet local Saint-Adrien n'ont pas été utilisés ;

CONSIDÉRANT qu'à la suite de la reddition de compte du projet 155-2013 *Projet éducatif à Saint-Adrien* présenté par l'École Notre-Dame-de-Lourdes, 316 \$ du montant réservé dans l'enveloppe Pacte rural – volet local Saint-Adrien n'ont pas été utilisés ;

CONSIDÉRANT qu'à la suite de la reddition de compte du projet 159-2013 *Amélioration des outils de communication* présenté par la Corporation de développement de Saint-Adrien, 19,27 \$ du montant réservé dans l'enveloppe Pacte rural – volet local Saint-Adrien n'ont pas été utilisés ;

CONSIDÉRANT qu'à la suite de la reddition de compte du projet 07-2008 *Pour une éducation digne des enfants de notre communauté* présenté par l'Organisation participation parent de l'école Christ-Roi de Saint-Camille, 342,17 \$ du montant réservé dans l'enveloppe Pacte rural – volet local Saint-Camille n'ont pas été utilisés ;

CONSIDÉRANT qu'à la suite de la reddition de compte du projet 16-2009 *L'école et son milieu* présenté par la Corporation de développement socio-économique de Saint-Camille, 98,31 \$ du montant réservé dans l'enveloppe Pacte rural – volet local Saint-Camille n'ont pas été utilisés ;

CONSIDÉRANT qu'à la suite de la reddition de compte du projet 85-2011 *La Fabrique de Saint-Camille* présenté par la Fabrique de Saint-Camille, 1 131,68 \$ du montant réservé dans l'enveloppe Pacte rural – volet local Saint-Camille n'ont pas été utilisés ;

CONSIDÉRANT qu'à la suite de la reddition de compte du projet 162-2013 *Carnet de santé* présenté par la Corporation de développement socio-économique de Saint-Camille, 1 081,77 \$ du montant réservé dans l'enveloppe Pacte rural – volet local Saint-Camille n'ont pas été utilisés ;

CONSIDÉRANT qu'à la suite de la reddition de compte du projet 165-2013 *Parc naturel* présenté par la Municipalité de Saint-Camille, 1 183,53 \$ du montant réservé dans l'enveloppe Pacte rural – volet local Saint-Camille n'ont pas été utilisés ;

CONSIDÉRANT qu'à la suite de la reddition de compte du projet 135-2012 *Agent de développement* présenté par la Société de développement de Saint-Georges-de-Windsor, 291,90 \$ du montant réservé dans l'enveloppe Pacte rural – volet local Saint-Georges-de-Windsor n'ont pas été utilisés ;

CONSIDÉRANT qu'à la suite de la reddition de compte du projet 137-2013 *Marché public* présenté par la Société de développement de Saint-Georges-de-Windsor, 898,33 \$ du montant réservé dans l'enveloppe Pacte rural – volet local Saint-Georges-de-Windsor n'ont pas été utilisés ;

CONSIDÉRANT qu'à la suite de la reddition de compte du projet 141-2013 *Sensibilisation au compostage* présenté par la Société de développement de

Saint-Georges-de-Windsor, 742,15 \$ du montant réservé dans l'enveloppe Pacte rural – volet local Saint-Georges-de-Windsor n'ont pas été utilisés ;

CONSIDÉRANT qu'à la suite de la reddition de compte du projet 142-2013 *Politique familiale et des aînés* présenté par la Société de développement de Saint-Georges-de-Windsor, 68,38 \$ du montant réservé dans l'enveloppe Pacte rural – volet local Saint-Georges-de-Windsor n'ont pas été utilisés ;

CONSIDÉRANT qu'à la suite de la reddition de compte du projet 144-2013 *Halte belvédère* présenté par la Société de développement de Saint-Georges-de-Windsor, 8 408,83 \$ du montant réservé dans l'enveloppe Pacte rural – volet local Saint-Georges-de-Windsor n'ont pas été utilisés ;

CONSIDÉRANT qu'à la suite de la reddition de compte du projet 167-2013 *Fresque théâtrale* présenté par la Société de Développement de Wotton, 1 075,42 \$ du montant réservé dans l'enveloppe Pacte rural – volet local Wotton n'ont pas été utilisés ;

CONSIDÉRANT qu'à la suite de la reddition de compte du projet 169-2013 *Installation de filets protecteurs* présenté par la Municipalité de Wotton, 3 069 \$ du montant réservé dans l'enveloppe Pacte rural – volet local Wotton n'ont pas été utilisés ;

CONSIDÉRANT qu'à la suite de la reddition de compte du projet XXXIII-2011 *Brigade verte* présenté par la MRC des Sources, 110 \$ du montant réservé dans l'enveloppe Pacte rural – volet supralocal n'ont pas été utilisés ;

CONSIDÉRANT qu'à la suite de la reddition de compte du projet XXXVII-2012 *Étude transport collectif* présenté par la MRC des Sources, 987 \$ du montant réservé dans l'enveloppe Pacte rural – volet supralocal n'ont pas été utilisés ;

CONSIDÉRANT qu'à la suite de la reddition de compte du projet XLIII-2013 *DEA* présenté par la MRC des Sources, 2 405 \$ du montant réservé dans l'enveloppe Pacte rural – volet supralocal n'ont pas été utilisés ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Michel Plourde  
appuyé par le conseiller M. Pierre Therrien

QUE la MRC des Sources réaffecte la somme de 8 604,23 \$ du projet 106-2011 *Embauche d'un agent de développement local en milieu rural* présenté par la Municipalité de Ham-Sud dans l'enveloppe Pacte rural – volet local Ham-Sud ;

QUE la MRC des Sources réaffecte la somme de 353,06 \$ du projet 146-2013 *Acquisition de jeux et bonification des installations* présenté par la Municipalité de Ham-Sud dans l'enveloppe Pacte rural – volet local Ham-Sud ;

QUE la MRC des Sources réaffecte la somme de 25 828 \$ du projet 150-2013 *Conception et réalisation d'un aménagement d'accueil* présenté par la Municipalité de Ham-Sud dans l'enveloppe Pacte rural – volet local Ham-Sud ;

QUE la MRC des Sources réaffecte la somme de 388,43 \$ du projet 73-2010 *Vision éducative* présenté par la Corporation de développement de Saint-Adrien dans l'enveloppe Pacte rural – volet local Saint-Adrien ;

QUE la MRC des Sources réaffecte la somme de 551,41 \$ du projet 120-2012 *Ascenseur à la salle communautaire* présenté par la Municipalité de Saint-Adrien dans l'enveloppe Pacte rural – volet local Saint-Adrien ;

QUE la MRC des Sources réaffecte la somme de 316 \$ du projet 155-2013 *Projet éducatif à Saint-Adrien* présenté par l'École Notre-Dame-de-Lourdes dans l'enveloppe Pacte rural – volet local Saint-Adrien ;

QUE la MRC des Sources réaffecte la somme de 19,27 \$ du projet 159-2013 *Amélioration des outils de communication* présenté par la Corporation de développement de Saint-Adrien dans l'enveloppe Pacte rural – volet local Saint-Adrien ;

QUE la MRC des Sources réaffecte la somme de 342,17 \$ du projet 07-2008 *Pour une éducation digne des enfants de notre communauté* présenté par l'Organisation participation parent de l'école Christ-Roi de Saint-Camille dans l'enveloppe Pacte rural – volet local Saint-Camille ;

QUE la MRC des Sources réaffecte la somme de 98,31 \$ du projet 16-2009 *L'école et son milieu* présenté par la Corporation de développement socio-économique de Saint-Camille dans l'enveloppe Pacte rural – volet local Saint-Camille ;

QUE la MRC des Sources réaffecte la somme de 1 131,68 \$ du projet 85-2011 *La Fabrique de Saint-Camille* présenté par la Fabrique de Saint-Camille dans l'enveloppe Pacte rural – volet local Saint-Camille ;

QUE la MRC des Sources réaffecte la somme de 1 081,77 \$ du projet 162-2013 *Carnet de santé* présenté par la Corporation de développement socio-économique de Saint-Camille dans l'enveloppe Pacte rural – volet local Saint-Camille ;

QUE la MRC des Sources réaffecte la somme de 1 183,53 \$ du projet 165-2013 *Parc naturel* présenté par la Municipalité de Saint-Camille dans l'enveloppe Pacte rural – volet local Saint-Camille ;

QUE la MRC des Sources réaffecte la somme de 291,90 \$ du projet 135-2012 *Agent de développement* présenté par la Société de développement de Saint-Georges-de-Windsor dans l'enveloppe Pacte rural – volet local Saint-Georges-de-Windsor ;

QUE la MRC des Sources réaffecte la somme de 898,33 \$ du projet 137-2013 *Marché public* présenté par la Société de développement de Saint-Georges-de-Windsor dans l'enveloppe Pacte rural – volet local Saint-Georges-de-Windsor ;

QUE la MRC des Sources réaffecte la somme de 742,15 \$ du projet 141-2013 *Sensibilisation au compostage* présenté par la Société de développement de Saint-Georges-de-Windsor dans l'enveloppe Pacte rural – volet local Saint-Georges-de-Windsor ;

QUE la MRC des Sources réaffecte la somme de 68,38 \$ du projet 142-2013 *Politique familiale et des aînés* présenté par la Société de développement de Saint-Georges-de-Windsor dans l'enveloppe Pacte rural – volet local Saint-Georges-de-Windsor ;

QUE la MRC des Sources réaffecte la somme de 8 408,83 \$ du projet 144-2013 *Halte belvédère* présenté par la Société de développement de Saint-Georges-de-Windsor dans l'enveloppe Pacte rural – volet local Saint-Georges-de-Windsor ;

QUE la MRC des Sources réaffecte la somme de 1 075,42 \$ du projet 167-2013 *Fresque théâtrale* présenté par la Société de Développement de Wotton dans l'enveloppe Pacte rural – volet local Wotton ;

QUE la MRC des Sources réaffecte la somme de 3 069 \$ du projet 169-2013 *Installation de filets protecteurs* présenté par la Municipalité de Wotton dans l'enveloppe Pacte rural – volet local Wotton ;

QUE la MRC des Sources réaffecte la somme de 110 \$ du projet XXXIII-2011 *Brigade verte* présenté par la MRC des Sources dans l'enveloppe Pacte rural – volet supralocal ;

QUE la MRC des Sources réaffecte la somme de 987 \$ du projet XXXVII-2012 *Étude transport collectif* présenté par la MRC des Sources dans l'enveloppe Pacte rural – volet supralocal ;

QUE la MRC des Sources réaffecte la somme de 2 405 \$ du projet XLIII-2013 *DEA* présenté par la MRC des Sources dans l'enveloppe Pacte rural – volet supralocal.

Adoptée.

**2014-03-8737**

**PACTE RURAL 2007-2014 – VOLET SUPRALOCAL**

**PROJET : MISE EN ŒUVRE DU PLAN D'AMÉNAGEMENT ET DE GESTION, PHASE 1, PARC RÉGIONAL DU MONT-HAM**

**PROMOTEUR : MRC DES SOURCES/DÉVELOPPEMENT MONT-HAM (PROJET LVII-2014)**

CONSIDÉRANT le projet LVII-2014 : *Mise en œuvre du plan d'aménagement et de gestion, phase I, Parc régional du Mont-Ham* présenté par la MRC des Sources et Développement Mont-Ham dans le cadre de la mise en œuvre de la Politique nationale de la ruralité 2007-2014;

CONSIDÉRANT que la Politique nationale de la ruralité 2007-2014 arrive à échéance le 31 mars 2014;

CONSIDÉRANT que les montants disponibles non engagés en date du 31 mars 2014 dans l'enveloppe du Pacte rural seront retournés au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire;

CONSIDÉRANT qu'il reste une somme de 36 716,23 \$ à investir dans l'enveloppe budgétaire du pacte rural volet supralocal 2007-2014;

CONSIDÉRANT qu'il reste une somme de 55 177,93 \$ à investir dans les enveloppes budgétaires des pactes ruraux volet local 2007-2014;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'une demande d'aide financière au Pacte rural 2007-2014 afin d'affecter l'ensemble des fonds actuellement disponibles du Pacte rural 2007-2014 au projet LVII-2014 : *Mise en œuvre du plan d'aménagement et de gestion, phase I, Parc régional du Mont-Ham*, soit 91 894,16 \$, pour un investissement total de 150 000 \$ ;

CONSIDÉRANT que ce financement représente 61,26 % de l'investissement total;

CONSIDÉRANT que les projets financés en partie par le pacte rural sont toujours en cours de réalisation ou en attente de la reddition de compte finale, soit :

- projet 32-2009 : Animation des loisirs dans la municipalité;
- projet 136-2013 : Plateforme multifonctionnelle;
- projet 147-2013 : Aménagement et embellissement des garages municipaux;
- projet 150-2013 : Conception et réalisation d'un aménagement d'accueil;
- projet 164-2013 : Kit clé en main d'organisation d'événements;
- projet 171-2013 : Patinoire Beausite;
- projet 172-2013 : Balançoire pour aînés;
- projet XXXVI-2012 : Belvédère et passerelle;
- projet XLV-2013 : Achat d'équipements pour SAE;
- projet XLVI-2013 : Les Sources vues du ciel.

CONSIDÉRANT qu'un ajustement aux derniers versements peut survenir lors de la reddition de compte finale des projets du pacte rural en cours pour être conforme aux différents protocoles d'entente;

CONSIDÉRANT que d'autres montants pourraient devenir disponibles dans l'enveloppe du Pacte rural 2007-2014 après le 31 mars 2014 suite à divers réajustements;

CONSIDÉRANT que le projet de Parc régional du Mont-Ham a été identifié comme élément porteur de diversification économique pour la MRC des Sources et plus particulièrement, pour les Municipalités de Saint-Adrien et d'Ham-Sud;

CONSIDÉRANT que ce projet touche l'ensemble du secteur touristique de la MRC et offre un fort potentiel de création de nouveaux emplois;

CONSIDÉRANT que le projet de Parc régional du Mont-Ham s'inscrit dans un des axes et des priorités du plan stratégique de développement de l'offre touristique de la MRC des Sources et que ce projet concorde avec les

orientations de la stratégie de diversification économique de la MRC des Sources;

CONSIDÉRANT que le projet de Parc régional du Mont-Ham a reçu l'appui des instances régionales de la Conférence régionale des élus de l'Estrie et qu'il s'inscrit dans le cadre des orientations du plan stratégique de l'Estrie;

CONSIDÉRANT que la mise en œuvre du plan d'aménagement et de gestion, phase I, du Parc régional du Mont-Ham a facilité l'implantation et la mise en place du Parc régional du Mont-Ham lors de l'obtention officielle de son statut;

CONSIDÉRANT l'obtention du statut officiel du Parc régional du Mont-Ham depuis le 10 mars 2014;

CONSIDÉRANT que ce projet répond aux orientations *Renouvellement et intégration des populations, Mise en valeur des ressources humaines, culturelles et environnementales, Maintien entre la qualité de vie, le cadre de vie et le développement économique* de la Politique nationale de la ruralité 2007-2014;

CONSIDÉRANT la présentation du projet aux élus lors de l'atelier du 17 mars 2014 et que ceux-ci en recommandent l'acceptation par la MRC;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Mme Katy St-Cyr  
appuyé par le conseiller M. René Perreault

QUE la MRC des Sources accepte le projet LVII-2014 : *Mise en œuvre du plan d'aménagement et de gestion, phase I, Parc régional du Mont-Ham* présenté par la MRC des Sources et Développement Mont-Ham pour un montant de 91 894,16 \$, correspondant à 61,26 % de l'investissement total, montant pris à même l'enveloppe Pacte rural 2007-2014;

QUE les versements soient effectués de la façon suivante :

- 50 % (45 947,08 \$) lors de l'adoption du projet
- 50 % (45 947,08 \$) lors de la réception de la reddition de comptes du projet

OU

- 50 % (45 947,08 \$) lors de l'adoption du projet
- 30 % (27 568,25 \$) lors de la réception d'un rapport de mi-étape
- 20 % (18 378,83 \$) lors de la réception de la reddition de comptes jugée conforme.

QUE tous résiduels, à la suite de la reddition de compte finale des projets en cours de réalisation cités précédemment, seront automatiquement attribués au financement du projet LVII-2014 : *Mise en œuvre du plan d'aménagement et de gestion, phase I, Parc régional du Mont-Ham*;

QUE tous autres montants devenant disponibles dans l'enveloppe du Pacte rural 2007-2014 après le 31 mars 2014 seront également attribués au financement du projet LVII-2014 : *Mise en œuvre du plan d'aménagement et de gestion, phase I, Parc régional du Mont-Ham*;

QUE le préfet et le directeur général et secrétaire-trésorier soient et sont autorisés à signer un protocole d'entente avec l'organisme financé définissant les modalités de paiement ainsi que ceux de la reddition de comptes.

Adoptée.

**2014-03-8738**

**PACTE RURAL 2007-2014**

**BILAN DES PROJETS ANNÉE 2013**

CONSIDÉRANT l'article 4 (H) de l'Entente du Pacte rural intervenue entre le Gouvernement du Québec et la MRC des Sources le 27 février 2007, engageant la MRC à produire annuellement au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT), selon un modèle fourni par celui-ci, un rapport d'activités comprenant notamment les montants engagés au 31 mars de chaque année;

CONSIDÉRANT qu'au 31 décembre 2013, la MRC a autorisé 206 projets;

CONSIDÉRANT que ces projets totalisent des montants engagés prévus de 2 426 998,94 \$ de la part du pacte rural sur un financement total prévu de 8 968 883,99 \$ pour l'ensemble des projets ;

CONSIDÉRANT que ces engagements sont présentés dans le document *Bilan des fiches de projet* selon un modèle préparé par le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Pierre Therrien  
appuyé par le conseiller M. Jean Roy

QUE la MRC des Sources adopte le document *Bilan des fiches de projet*, selon le modèle préparé par le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, qui démontre que la MRC des Sources a engagé 2 426 998,94 \$ de son Pacte rural au 31 décembre 2013, pour un total de financement prévu des projets de 8 968 883,99 \$.

Adoptée.

**2014-03-8739**

**POLITIQUE NATIONALE DE LA RURALITÉ 2014-2024 – SIGNATURE PACTE RURAL 2014-2019**

CONSIDÉRANT que le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire peut, en vertu de l'article 21.30 de la Loi sur le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (RLRQ, chapitre M-22.1), conclure avec une MRC ou un organisme équivalent une entente pour la mise en application d'une politique du gouvernement;

CONSIDÉRANT que le gouvernement a adopté, le 6 novembre 2013, la Politique nationale de la ruralité 2014-2024 et que le Décret 882-2012 du 20 septembre 2012 concernant le ministre délégué aux Régions a pour effet de confier à celui-ci la responsabilité de l'application de la Politique;

CONSIDÉRANT que la Politique met de l'avant l'approche intersectorielle au sein de chaque MRC, ou organisme équivalent, pour plus de synergie entre les partenaires dans les milieux, ainsi que plus de cohérence et d'efficacité dans les actions posées;

CONSIDÉRANT que la Politique a pour pivot le Pacte rural, conclu entre le gouvernement du Québec et chaque MRC, ou organisme équivalent, pour remettre la réalisation de projets en fonction des priorités de chaque milieu;

CONSIDÉRANT que la Politique prévoit également le renforcement du réseau des agents de développement rural à l'emploi de la MRC ou organismes équivalents, ou de leur centre de développement (CLD);

CONSIDÉRANT que la Politique fera l'objet d'une évaluation à mi-parcours pour en confirmer ou adapter, au besoin, ses visées;

CONSIDÉRANT que le ministre a identifié la Municipalité régionale de comté des Sources comme partenaire pour la mise en œuvre de la Politique;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Benoît Bourassa  
appuyé par le conseiller M. René Perreault

QUE le préfet soit et est autorisé à signer l'entente entre le gouvernement du Québec, représenté par M. Gaétan Lelièvre, ministre délégué aux Régions et la MRC des Sources, représentée par M. Hugues Grimard, préfet de la MRC de Sources.

Adoptée.

**DÉVELOPPEMENT SOCIAL**

Aucun sujet.

**DÉVELOPPEMENT LOCAL**

Aucun sujet.

**PARC RÉGIONAL DU MONT-HAM**

Le préfet, M. Hugues Grimard confirme que le Mont-Ham a obtenu le statut de parc régional en date du 10 mars 2014, et mentionne que la MRC des Sources est maître d'œuvre et responsable du territoire du parc régional qui comprend la montagne, le Lac à la Truite et la Forêt de Ham.

**AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE****SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT**

**2014-03-8740**

**AVIS DE CONFORMITÉ**

**RÈGLEMENT 134-2013; MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 393**

**MODIFICATION DES USAGES DANS LA ZONE RE56**

**VILLE DE DANVILLE**

CONSIDÉRANT l'adoption, 19 février 2014 du Règlement 134-2013 : règlement modifiant le règlement de zonage 393 – modification des usages pour l'ajout de *gîte du passant* et *résidence de tourisme* de la zone RE-56 par le conseil de la Ville de Danville;

CONSIDÉRANT la transmission à la Municipalité régionale de comté des Sources le 24 février 2014 d'une copie certifiée conforme de la résolution numéro 72-2014 par laquelle ce règlement a été adopté;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 137.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme [L.R.Q., c. A-19.1]*, dans les 120 jours qui suivent cette transmission, le conseil de la municipalité régionale de comté doit approuver ce règlement, s'il est conforme aux objectifs du Schéma d'aménagement et aux dispositions du Document complémentaire, ou le désapprouver dans le cas contraire;

CONSIDÉRANT que les lots visés par la modification du Règlement 134-2013 : règlement modifiant le règlement de zonage 393 – modification des usages pour l'ajout de *gîte du passant* et *résidence de tourisme* de la zone RE-56 se situe dans l'affectation urbaine du Schéma d'aménagement de la MRC;

CONSIDÉRANT que cette modification répond à l'affectation du Schéma d'aménagement révisé qui spécifie comme orientation de développement en milieu urbain, volet résidentiel, «*d'offrir des emplacements résidentiels qui répondent aux besoins diversifiés*»;

CONSIDÉRANT que cette modification répond également aux objectifs suivants pour les secteurs inclus dans l'affectation périmètre urbain :

- *respecter les objectifs de développement des municipalités locales;*
- *éviter l'étalement du développement à caractère urbain afin de diminuer les pressions pour du développement résidentiel en milieu agricole.*

CONSIDÉRANT que cette modification a pour objet de permettre de nouveaux usages à caractères touristiques dans la zone RE-56 que sont les gîtes du passant et les résidences de tourisme et qu'il s'agit d'un type d'activité compatible dans l'affectation urbaine;

CONSIDÉRANT l'ajout de l'usage «résidence de tourisme» permettrait, selon le règlement 134-2013, de varier l'offre et de répondre de façon adéquate à la demande de la clientèle d'établissement d'hébergement touristique du village-relais de Danville (kiosque touristique);

CONSIDÉRANT que cette modification répond également à un objectif du schéma d'aménagement rattaché au développement récréotouristique sur le

territoire qui stipule l'importance de *favoriser la mise en place d'infrastructures d'accueil et d'hébergement à proximité du kiosque touristique de Danville;*

CONSIDÉRANT que par l'autorisation de ces nouveaux usages touristiques, il apert d'encadrer de manière plus stricte la circulation, l'affichage et les nuisances susceptibles rattachés à ces types d'activités;

CONSIDÉRANT que dans le cadre de l'examen de la conformité de certains règlements aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire, la municipalité régionale de comté n'a pas à statuer sur la validité de leur processus d'adoption ou de leur contenu, cette question relevant de la Cour supérieure du Québec;

CONSIDÉRANT que le conseil de la Municipalité régionale de comté des Sources a examiné le Règlement 134-2013 : règlement modifiant le règlement de zonage 393 – modification des usages pour l'ajout de *gîte du passant* et *résidence de tourisme* de la zone RE-56 adopté par le conseil de la Ville de Danville et juge qu'il est conforme aux objectifs du Schéma d'aménagement et aux dispositions du Document complémentaire en vigueur à ce jour;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Benoît Bourassa  
appuyé par le conseiller M. Jean Roy

QUE le conseil de la Municipalité régionale de comté des Sources :

- approuve le Règlement 134-2013 : règlement modifiant le règlement de zonage 393 – modification des usages pour l'ajout de *gîte du passant* et *résidence de tourisme* de la zone RE-56 de la Ville de Danville;
- autorise le secrétaire-trésorier à délivrer le certificat de conformité numéro **377** à l'égard du Règlement 134-2013 : règlement modifiant le règlement de zonage 393 – modification des usages pour l'ajout de *gîte du passant* et *résidence de tourisme* de la zone RE-56 de la Ville de Danville;
- recommande à la Ville de Danville l'adoption d'un règlement sur les usages conditionnels et d'un PIIA afin d'encadrer les débits, les heures de circulation et l'affichage dans la zone RE-56.

Adoptée.

#### **2014-03-8741**

#### **FORMATION DU COMITÉ DE CONSULTATION PUBLIQUE, PROJET DE RÈGLEMENT 207-2014, AFFECTATIONS MINE ET RURALE, DANVILLE**

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 53.1 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, le conseil de la MRC des Sources désire nommer une commission pour la tenue de l'assemblée publique concernant le projet de règlement numéro 207-2014;

CONSIDÉRANT que les membres du comité d'aménagement ont la connaissance des dossiers d'aménagement du territoire de la MRC;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Mme Katy St-Cyr  
appuyé par le conseiller M. Georges St-Louis

QUE le conseil de la MRC des Sources tiene l'assemblée publique concernant le projet de règlement numéro 207-2014 par l'intermédiaire d'une commission formée des membres du comité d'aménagement et présidée par le président du comité d'aménagement.

Adoptée.

**DOSSIER AMÉNAGEMENT**

Aucun sujet.

**GESTION RÉSEAU ROUTIER**

**2014-03-8742**

**PLAN D'INTERVENTION EN INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES LOCALES (PIIRL) – ADJUDICATION CONTRAT**

Le conseiller, M. Michel Plourde, informe le préfet, M. Hugues Grimard, qu'il s'abstient de voter sur cette résolution puisque la firme BPR est son employeur.

CONSIDÉRANT que la MRC des Sources juge impératif de planifier et de structurer la mise en place d'actions permettant le redressement de son réseau routier local afin d'optimiser le développement socioéconomique de l'ensemble des municipalités présentes sur son territoire;

CONSIDÉRANT que les MRC sont les lieux privilégiés pour réaliser le Plan d'intervention en infrastructures routières locales (PIIRL);

CONSIDÉRANT l'obtention de la subvention du ministère des Transports du Québec (MTQ) au montant de 45 000 \$ afin de réaliser les tâches d'initialisation et de coordination du PIIRL;

CONSÉDIRANT la volonté de la MRC des Sources de faire appel à une firme de consultants privés possédant une expertise en transport et en planification routière pour la réalisation d'une partie du mandat de réalisation du PIIRL;

CONSIDÉRANT que la MRC des Sources possède les connaissances et compétences pour prendre en charge la cartographie préliminaire et la supervision de la géomatique pour la réalisation du PIIRL;

CONSIDÉRANT que la MRC des Sources est soumise à la Politique de gestion contractuelle concernant la conclusion des contrats d'approvisionnement, de services et de travaux de construction des organismes publics issue de la *Loi sur les contrat des organismes publics* (L.R.Q, chapitre C-65.1) et a l'obligation de sélectionner la firme par appel d'offres public;

CONSIDÉRANT que la MRC des Sources a ouvert un processus d'appel d'offres sur le site du SEAO le 15 novembre 2013 et a reçu les candidatures des firmes soumissionnaires suivantes :

- Roche Itée;
- Dessau inc;
- BPR-Infrastructures inc.;
- AECOM Consultants inc.

CONSIDÉRANT que l'ouverture des soumissions a eu lieu publiquement le 11 décembre 2013;

CONSIDÉRANT que les soumissions ont été évaluées en fonction de la grille de conformité et la grille de pondération le 11 décembre 2013 en présence des membres du comité de sélection de la MRC des Sources sans connaître le prix de soumission comme prévu dans ledit cahier de charges et devis technique;

CONSIDÉRANT que les soumissionnaires ayant obtenu la pondération de passage fixée à 70 % se sont qualifiés pour l'ouverture de leur enveloppe de prix et que le comité de sélection a procédé au calcul du rapport « qualité /prix » selon la formule prescrite par la loi;

<u>Soumissionnaire</u>	<u>Pointage</u>	<u>Prix de soumission</u>
Roche Itée	62 %	ne s'est pas qualifié
Dessau inc.	89 %	157 900 \$ + taxes
BPR-Infrastructures inc.	85 %	139 875 \$ + taxes
AECOM Consultants inc.	60 %	ne s'est pas qualifié

CONSIDÉRANT que le comité de sélection de la MRC des Sources a retenu la firme BPR-Infrastructures inc. pour la réalisation du PIIRL car celle-ci a obtenu le meilleur pointage suite à la formule gouvernementale du rapport « qualité/prix »;

CONSIDÉRANT que le choix de la firme a été soumis au MTQ pour approbation et que celui-ci a approuvé le choix de la MRC des Sources;

CONSIDÉRANT que la MRC des Sources recevra une subvention du MTQ pour la réalisation du Plan d'intervention en infrastructures routières locales (PIIRL) de 153 827,53\$ pour défrayer les coûts de la firme BPR-Infrastructures inc. et un montant de 5 040,00\$ pour défrayer les coûts de géomatique de la MRC des Sources.

#### EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par le conseiller M. Benoît Bourassa  
appuyé par le conseiller M. Jean Roy

QUE la Municipalité régionale de comté des Sources octroie le mandat de réalisation du Plan d'intervention en infrastructures routières locales (PIIRL) à la firme BPR-Infrastructures inc. et ce, dans le but de réaliser un outil de planification afin de structurer la mise en place d'actions permettant le redressement de son réseau routier local prioritaire.

Adoptée.

#### **PROGRAMMES D'AMÉLIORATION DE L'HABITAT DE LA SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC (SHQ)**

Aucun sujet.

#### **POSTE DE POLICE DE WOTTON**

Aucun sujet.

#### **SÉCURITÉ PUBLIQUE**

#### **SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES EN SÉCURITÉ INCENDIE**

##### **2014-03-8743**

#### **DEMANDE DE MODIFICATION DE LA DATE DE REMISE DU RAPPORT 2012-2013 AU MSP, SCHÉMA INCENDIE**

CONSIDÉRANT que la MRC des Sources, en conformité avec la *Loi sur la sécurité incendie (L.R.O., Chapitre S-3.4)*, a adopté un Schéma de couverture de risques en sécurité incendie (SI), entrée en vigueur le 21 février 2012;

CONSIDÉRANT que la MRC des Sources doit fournir annuellement au ministère de la Sécurité publique un rapport sur la réalisation du plan de mise en œuvre du SI et ce, au 31 mars de chaque année;

CONSIDÉRANT les élections municipales de novembre 2013 et l'arrivée de nouveaux élus ;

CONSIDÉRANT l'importance pour les nouveaux élus de s'approprier le Schéma de couverture de risques en sécurité incendie, et de prendre connaissance de la réalisation des actions du plan de mise en œuvre ;

CONSIDÉRANT que la MRC est limitée dans son nombre et la disponibilité de ses ressources humaines étant donné les tâches auxquelles elle doit répondre malgré son équipe restreinte ;

CONSIDÉRANT qu'un projet exceptionnel d'aménagement de ses locaux a eu lieu en ce début d'année 2014 pour la MRC des Sources ;

CONSIDÉRANT que la MRC ne veut aucunement déroger de son engagement prise auprès du ministère avec l'entrée en vigueur de Schéma de couverture de risques en sécurité incendie;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Mme Katy St-Cyr  
appuyé par le conseiller M. Benoît Bourassa

QUE la MRC des Sources demande au ministère de la Sécurité publique de reporter au 30 juin 2014, la date de remise du rapport de l'an 1 du plan de mises en œuvre du Schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC des Sources.

Adoptée.

**2014-03-8744**

**DEMANDE DE MODIFICATION SCHÉMA COUVERTURE DE RISQUES EN SÉCURITÉ INCENDIE – PRÉVENTIONNISTE SAINT-CAMILLE**

CONSIDÉRANT la résolution 2011-09-7767 par laquelle la MRC des Sources adoptait son Schéma de couverture de risques en sécurité incendie;

CONSIDÉRANT la résolution 2012-01-7892 par laquelle la MRC des Sources décrète le 12 février 2012 l'entrée en vigueur du Schéma de couverture de risques en sécurité incendie ainsi que la mise en œuvre du plan d'action du Schéma de couverture de risques en sécurité incendie;

CONSIDÉRANT la réception de la résolution SM2014-02-26 de la Municipalité de Saint-Camille demandant que les inspections des risques élevés et très élevés dans la municipalité soient réalisées tous les trois (3) ans ;

CONSIDÉRANT que présentement le plan de mise en œuvre du Schéma de couverture de risques en sécurité incendie prévoit la réalisation des inspections des risques élevés et très élevés dans la Municipalité de Saint-Camille soient réalisées tous les ans ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. René Perreault  
appuyé par le conseiller M. Jean Roy

QUE le QUE la MRC des Sources accuse réception de la résolution de la Municipalité de Saint-Camille;

QUE la MRC achemine au ministère de la Sécurité publique (MSP) une demande de modification concernant la réalisation des inspections des risques élevés et très élevés dans la municipalité soient réalisées tous les trois (3) ans.

Adoptée.

**COMITÉ DE SÉCURITÉ PUBLIQUE**

Le préfet, M. Hugues Grimard, invite les membres du conseil à la prochaine rencontre du comité de sécurité publique de la MRC des Sources qui se tiendra le 25 mars 2014, à 9 h, au poste de la Sûreté du Québec de Wotton.

**SUIVI COLLOQUE DE LA SÉCURITÉ CIVILE ET INCENDIE 2014**

La chargée de projets en environnement et coordonnatrice en sécurité incendie de la MRC des Sources, Mme Dominique Ratté, informe les membres du conseil des points saillants du colloque sur la sécurité civile et incendie qui s'est tenu les 17, 18 et 19 février 2014 à Québec. Le ministère de la Sécurité publique a présenté sa nouvelle Politique en sécurité civile et incendie, cette politique servira de guide et de cadre d'action en sécurité civile pour les dix prochaines années.

Mme Ratté mentionne également que des discussions ont porté sur la contribution des acteurs municipaux, par leurs connaissances des risques, à l'atténuation de ceux-ci et à la prévention des sinistres et par l'aménagement du territoire qui est reconnu comme l'une des mesures de prévention des sinistres les plus efficaces en gestion des risques. L'aménagement et l'urbanisme

permettent notamment d'éviter l'exposition des personnes et des biens dans les zones sujettes aux aléas naturels ou anthropiques, tels que les glissements de terrain, l'érosion côtière, les inondations ou les accidents mettant en cause des matières dangereuses.

Mme Ratté termine en rappelant l'importance aux représentants élus des municipalités d'intégrer les notions de la nouvelle Politique nationale en sécurité civile et incendie au processus de révision du Schéma d'aménagement et de développement présentement en cours à la MRC des Sources.

## **ENVIRONNEMENT**

### **SITE D'ENFOUISSEMENT**

**2014-03-8745**

#### **SITE D'ENFOUISSEMENT**

#### **ÉTAT DES REVENUS ET DÉPENSES AU 28 FÉVRIER 2014**

CONSIDÉRANT la préparation de l'état des revenus et dépenses du site d'enfouissement au 28 février 2014 ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Benoît Bourassa  
appuyé par le conseiller M. René Perreault

QUE l'état des revenus et dépenses du site d'enfouissement au 28 février 2014 soit et est approuvé.

Adoptée.

**2014-03-8746**

#### **SITE D'ENFOUISSEMENT**

#### **LISTE DES CHÈQUES DU 1<sup>er</sup> FÉVRIER AU 28 FÉVRIER 2014**

CONSIDÉRANT la présentation de la liste des chèques du site d'enfouissement pour la période du 1<sup>er</sup> février au 28 février 2014;

CONSIDÉRANT que des crédits sont disponibles pour effectuer le paiement de la liste des comptes du site d'enfouissement ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Pierre Therrien  
appuyé par le conseiller M. Jean Roy

QUE les comptes ci-dessous soient et sont acceptés et que le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à les payer :

Numéros 201400000 et 201400002 selon la liste détaillée fournie aux membres du conseil pour un total de 2 818,09 \$.

Adoptée.

## **EAU**

**2014-03-8747**

#### **RÉGIE INTERMUNICIPALE DE RESTAURATION ET DE PRÉSERVATION DES TROIS-LACS – DEMANDE AU FONDS CONJONCTUREL DU MAMROT**

CONSIDÉRANT la demande de la Régie intermunicipale de restauration et de préservation des Trois-Lacs concernant un appui au projet de restauration du lac Trois-Lacs au Fonds conjoncturel de développement 2014 du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT);

CONSIDÉRANT que le projet de restauration du lac Trois-Lacs est structurant pour le développement des deux (2) régions;

CONSIDÉRANT que les instances municipales mettent un accent prioritaire sur la réalisation de ce projet depuis plusieurs années;

CONSIDÉRANT que des travaux sont débutés dans le plan d'eau depuis 2011;

CONSIDÉRANT que le projet est soumis à plusieurs contraintes financières en lien avec la complexité des travaux et par rapport aux nombreuses exigences des différents ministères;

CONSIDÉRANT qu'une somme de 60 000 \$ est nécessaire pour compléter le budget 2014, ce qui représente une somme de 30 000 \$ pour chacune des deux (2) régions administratives du territoire des Trois-Lacs, soit l'Estrie et le Centre-du-Québec;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Pierre Therrien  
appuyé par le conseiller M. René Perreault

QUE la MRC des Sources appuie favorablement la Régie intermunicipale de restauration et de préservation des Trois-Lacs dans sa demande de financement auprès du Fonds conjoncturel de développement 2014 du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT).

Adoptée.

## **PLAN DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES (PGMR)**

### **NOUVELLE EXIGENCE DU MDDEFP – PGMR**

La chargée de projets en environnement et coordonnatrice en sécurité incendie de la MRC des Sources, Mme Dominique Ratté, informe les membres du conseil que le ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs (MDDEFP) a mis en place de nouvelles exigences pour la redistribution des redevances à l'élimination de matières résiduelles pour une municipalité visée par un PGMR. Le versement des subventions prévues par le Programme sur la redistribution aux municipalités des redevances pour l'élimination de matières résiduelles sera désormais conditionnel à la transmission annuelle au ministre par la municipalité régionale visée et d'un rapport de suivi sur la mise en œuvre des mesures prévues dans son PGMR.

Ce rapport de suivi, couvrant l'année civile précédente, doit être transmis par courriel, au plus tard le 30 juin de chaque année. Ainsi Mme Ratté rappelle que le rapport de suivi de la mise en œuvre des PGMR pour l'année 2013 devra être acheminé au plus tard le 30 juin 2014. Elle mentionne qu'à cet effet, la MRC fera le suivi auprès des municipalités dès le mois de mai prochain.

## **RÉCUPÉRATION**

### **FQM – MDDEFP, PROGRAMME AIDE FINANCIÈRE COMPOSTEURS DOMESTIQUES ET COMMUNAUTAIRES DANS LES PETITES MUNICIPALITÉS À FAIBLE DENSITÉ**

La chargée de projets en environnement et coordonnatrice en sécurité incendie de la MRC des Sources, Mme Dominique Ratté, informe les membres du conseil que le ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs (MDDEFP) a annoncé le 28 février dernier la création du Programme d'aide aux composteurs domestiques et communautaires.

Ce programme permet aux petites municipalités et à certaines MRC d'obtenir un soutien financier pour la mise en place de composteurs, individuels ou partagés, sur leur territoire. Il y a trois volets au programme, soit compostage domestique, compostage communautaire de matières végétales et compostage communautaire en équipement thermophile fermé.

Mme Ratté rappelle que sa mise en œuvre répond également aux objectifs énoncés dans la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles visant à bannir des lieux d'élimination la matière organique.

Le Programme d'aide aux composteurs domestiques et communautaires, qui entre en vigueur le 1<sup>er</sup> avril 2014 et les organisations admissibles auront jusqu'au 31 décembre 2017 pour soumettre leurs dossiers afin de bénéficier d'une subvention pouvant atteindre 50 000 \$.

Les municipalités et les citoyens peuvent obtenir de l'information sur les trois volets du programme, les critères d'admissibilité, les dépenses admissibles et la procédure à suivre pour déposer un dossier sur le site Web du ministère à l'adresse suivante : [www.mddefp.gouv.qc.ca/programmes/acdc](http://www.mddefp.gouv.qc.ca/programmes/acdc).

### **DEMANDES DE CITOYENS**

Le préfet, M. Hugues Grimard, invite le citoyen dans la salle à ce moment-ci de la séance à poser des questions aux membres du conseil.

Aucune demande n'est adressée aux membres du conseil.

### **MRC FINANCES**

**2014-03-8748**

**MRC DES SOURCES**

**ÉTAT DES REVENUS ET DÉPENSES AU 28 FÉVRIER 2014**

CONSIDÉRANT la préparation de l'état des revenus et dépenses de la MRC des Sources au 28 février 2014;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Jean Roy  
appuyé par le conseiller M. René Perreault

QUE l'état des revenus et dépenses de la MRC des Sources au 28 février 2014 soit et est approuvé.

Adoptée.

**2014-03-8749**

**MRC DES SOURCES**

**LISTE DES CHÈQUES DU 1<sup>er</sup> FÉVRIER AU 28 FÉVRIER 2014**

CONSIDÉRANT la présentation de la liste des chèques de la MRC des Sources pour la période allant du 1<sup>er</sup> février au 28 février 2014 ;

CONSIDÉRANT que des crédits sont disponibles pour effectuer le paiement de la liste des comptes de la MRC des Sources ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Mme Katy St-Cyr  
appuyé par le conseiller M. Georges St-Louis

QUE les comptes ci-dessous soient et sont acceptés et que le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à les payer :

Numéros 201400059 à 201400129 selon la liste détaillée fournie aux membres du conseil pour un total de 256 137,66 \$.

Adoptée.

### **MRC RESSOURCES HUMAINES**

**NOMINATION DE FRÉDÉRIC MARCOTTE À L'ORDRE DES URBANISTES DU QUÉBEC**

Le préfet, M. Hugues Grimard, informe les membres du conseil que M. Frédéric Marcotte a réussi son examen de l'Ordre des urbanistes. M. Grimard se joint aux membres du conseil pour féliciter M. Marcotte pour sa nomination. Il

exprime également son appréciation pour le professionnalisme que démontre M. Marcotte à faire avancer les dossiers de développement de la MRC des Sources. M. Marcotte fait la lecture de son serment prononcé devant l'Ordre des urbanistes.

**EMBAUCHE DE GUYLAINE FRIGON AU POSTE DE SECRÉTAIRE-RÉCEPTIONNISTE AU CLD DES SOURCES**

Le préfet, M. Hugues Grimard, informe les membres du conseil que le CLD des Sources a procédé à l'embauche de Mme Guylaine Frigon au poste de secrétaire-réceptionniste.

**MRC ADMINISTRATION**

**2014-03-8750**

**NOMINATION DES REPRÉSENTANTS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CLD DES SOURCES, SIÈGES #2 ET #4**

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2010-04-7151 du conseil de la MRC des Sources nommant et attribuant les sièges au conseil d'administration du Centre local de développement (CLD) des Sources;

CONSIDÉRANT que les sièges #2 et #4 occupés respectivement par Mme Katy St-Cyr et M. René Perreault viennent à échéance en 2014;

CONSIDÉRANT que la conseillère Mme Katy St-Cyr, mairesse de Wotton, et le conseiller M. René Perreault, maire de Saint-Georges-de-Windsor, ont signifié leur intérêt pour reconduire leur mandat;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Pierre Therrien  
appuyé par le conseiller M. Jean Roy

QUE le conseil de la MRC des Sources reconduise les mandats de la conseillère Mme Katy St-Cyr, au siège numéro 2, et du conseiller M. René Perreault, au siège numéro 4, pour des mandats de deux (2) ans se terminant à l'AGA de 2016, au conseil d'administration du CLD des Sources.

Adoptée.

**2014-03-8751**

**20<sup>E</sup> CONFÉRENCE NATIONALE SOLIDARITÉ RURALE DU QUÉBEC, AUTORISATION D'Y ASSISTER**

CONSIDÉRANT la tenue de la 20<sup>e</sup> Conférence nationale de Solidarité rurale du Québec se tenant les 26, 27 et 28 mars 2014 à La Malbaie;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Camille est également membre de Solidarité rurale du Québec et souhaite participer à cette conférence;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Camille s'engage à partager la moitié des frais de l'inscription;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Jean Roy  
appuyé par le conseiller M. Pierre Therrien

QUE le conseil de la MRC des Sources autorise le conseiller M. Benoît Bourassa à représenter la MRC des Sources à la 20<sup>e</sup> Conférence nationale de Solidarité rurale du Québec;

QUE les frais de l'inscription soient partagés, à part égale, entre la MRC et la Municipalité de Saint-Camille.

Adoptée.

**2014-03-8752**

**COMITÉ DE DIVERSIFICATION ET DE DÉVELOPPEMENT**

**PROJET : ÉTUDE DE POSITIONNEMENT ET DU POTENTIEL RÉCRÉOTOURISTIQUE, AGROALIMENTAIRE ET TOURISTIQUE, SAINT-GEORGES-DE-WINDSOR**

**FONDS DE SOUTIEN AUX TERRITOIRES EN DIFFICULTÉ (MAMROT)**

CONSIDÉRANT que l'industrie agroalimentaire et touristique a été identifiée comme champs d'intervention prioritaire dans le plan de diversification économique pour la MRC des Sources et que ceux-ci offrent un fort potentiel de création de nouveaux emplois;

CONSIDÉRANT que ce plan sera déterminant dans la mobilisation de la municipalité et de la population dans la réalisation de projets porteurs pour la municipalité;

CONSIDÉRANT la volonté exprimée de la Municipalité de Saint-Georges-de-Windsor, inscrite à son plan de diversification et de développement, de réaliser une étude d'opportunités visant à déterminer son potentiel agroalimentaire ;

CONSIDÉRANT que le comité de diversification et de développement de la MRC des Sources du 17 mars 2014 recommande positivement ce projet auprès du conseil de la MRC des Sources ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Pierre Therrien  
appuyé par le conseiller M. Jean Roy

QUE la MRC des Sources appuie la Municipalité de Saint-Georges-de-Windsor dans la réalisation d'une étude de positionnement et de potentiel récréotouristique, agroalimentaire et touristique par une contribution financière non récurrente de 15 324 \$ du Fonds de soutien aux territoires en difficulté du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT).

Adoptée.

**2014-03-8753**

**COMITÉ DE DIVERSIFICATION ET DE DÉVELOPPEMENT**

**PROJET : STRATÉGIE DE DÉMARCHAGE AUPRÈS D'ENTREPRISES, ASBESTOS**

**FONDS DE SOUTIEN AUX TERRITOIRES EN DIFFICULTÉ (MAMROT)**

CONSIDÉRANT l'implication de la Ville d'Asbestos dans le réseautage et la promotion des entreprises locales;

CONSIDÉRANT qu'il est opportun pour la Ville d'Asbestos de travailler avec les entreprises locales pour attirer de nouvelles entreprises dans le parc industriel;

CONSIDÉRANT que les démarches de recherche de financement complémentaire ont été sérieuses et exhaustives, qu'il a été clairement démontré que la contribution du Fonds de soutien aux territoires en difficulté est essentielle à la réalisation du projet;

CONSIDÉRANT que ce projet concorde parfaitement avec les orientations de la stratégie de diversification de la MRC des Sources;

CONSIDÉRANT que le comité de diversification et de développement de la MRC des Sources du 17 mars 2014 recommande positivement ce projet auprès du conseil de la MRC des Sources ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Mme Katy St-Cyr  
appuyé par le conseiller M. Georges St-Louis

QUE la MRC des Sources appuie la Ville d'Asbestos dans sa stratégie de démarchage auprès d'entreprises par une contribution financière non récurrente de 14 023 \$ du Fonds de soutien aux territoires en difficulté du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT).

Adoptée.

**2014-03-8754**

**COMITÉ DE DIVERSIFICATION ET DE DÉVELOPEMENT**

**PROJET : ACTIVITÉ PROMOTIONNELLE JOURNÉE TECHNIQUE DE L'APOM, ASBESTOS**

**FONDS DE SOUTIEN AUX TERRITOIRES EN DIFFICULTÉ (MAMROT)**

CONSIDÉRANT que l'implication de la Ville d'Asbestos dans le réseautage et la promotion des entreprises locales;

CONSIDÉRANT que la venue de plus 500 congressistes lors de la journée technique de l'APOM représente un potentiel intéressant de visibilité pour les entreprises locales;

CONSIDÉRANT que les démarches de recherche de financement complémentaire ont été sérieuses et exhaustives, qu'il a été clairement démontré que la contribution du Fonds de soutien aux territoires en difficulté est essentielle à la réalisation du projet;

CONSIDÉRANT que ce projet concorde parfaitement avec les orientations de la stratégie de diversification de la MRC des Sources;

CONSIDÉRANT que le comité de diversification et de développement de la MRC des Sources du 17 mars 2014 recommande positivement ce projet auprès du conseil de la MRC des Sources ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Pierre Therrien  
appuyé par le conseiller M. René Perreault

QUE la MRC des Sources appuie la Ville d'Asbestos dans l'aménagement d'une vitrine pour les entreprises locales lors de la journée technique de l'APOM du 5 septembre 2014 par une contribution financière non récurrente de 10 977 \$ du Fonds de soutien aux territoires en difficulté du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT).

Adoptée.

**2014-03-8755**

**COMITÉ DE DIVERSIFICATION ET DE DÉVELOPEMENT**

**PROJET : OUTILS PROMOTIONNELS ET INCITATIFS COMPÉTITIFS, DANVILLE**

**FONDS DE SOUTIEN AUX TERRITOIRES EN DIFFICULTÉ (MAMROT)**

CONSIDÉRANT que l'image de la MRC des Sources a été identifiée comme étant un enjeu déterminant du plan de diversification et de développement;

CONSIDÉRANT que le développement de la Ville de Danville a été identifié comme élément porteur de diversification économique pour la MRC des Sources;

CONSIDÉRANT que ce projet doit s'harmoniser avec le déploiement d'une image de marque territoriale ;

CONSIDÉRANT que le comité de diversification et de développement de la MRC des Sources du 17 mars 2014 recommande positivement ce projet auprès du conseil de la MRC des Sources ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Jean Roy  
appuyé par le conseiller M. Benoît Bourassa

QUE la MRC des Sources appuie la Ville de Danville dans la réalisation d'outils promotionnels et incitatifs compétitifs par une contribution financière non récurrente de 10 000 \$ du Fonds de soutien aux territoires en difficulté du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT) ;

QU'afin de s'assurer de l'harmonisation avec le discours et l'image de marque de la MRC des Sources, la Ville de Danville devra faire approuver par le CLD des Sources les outils avant la production.

Adoptée.

**2014-03-8756**

**COMITÉ DE DIVERSIFICATION ET DE DÉVELOPPEMENT**

**PROJET : MISE EN ŒUVRE D'UN PLAN DE COMMUNICATION ET DÉPLOIEMENT D'UNE IMAGE DE MARQUE DE LA MRC, CLD DES SOURCES**

**FONDS DE SOUTIEN AUX TERRITOIRES EN DIFFICULTÉ (MAMROT)**

CONSIDÉRANT que le développement d'une image positive et attractive a été identifié comme étant l'orientation première du plan de diversification et de développement ;

CONSIDÉRANT l'importance de bien arrimer les images des organismes de développement avec l'image de marque territoriale telle qu'identifiée dans le plan de communication ;

CONSIDÉRANT que les démarches de recherche de financement complémentaires ont été sérieuses; qu'il a été clairement démontré que la contribution du Fonds de soutien aux territoires en difficulté est essentielle à la réalisation du projet ; que compte tenu des circonstances ce dossier constitue une urgence ;

CONSIDÉRANT que ce projet concorde parfaitement avec les orientations du plan de relance de la MRC des Sources;

CONSIDÉRANT que le comité de diversification et de développement de la MRC des Sources du 17 mars 2014 recommande positivement ce projet auprès du conseil de la MRC des Sources ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Mme Katy St-Cyr  
appuyé par le conseiller M. Jean Roy

QUE la MRC des Sources appuie le CLD des Sources dans la mise en œuvre d'un plan de communication et le déploiement de l'image de marque territoriale par une contribution financière non récurrente de 13 794 \$ du Fonds de soutien aux territoires en difficulté du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT).

Adoptée.

**2014-03-8757**

**COMITÉ DE DIVERSIFICATION ET DE DÉVELOPPEMENT**

**PROJET RÉCUPÉRATEUR: DANVILLE, DÉMARCHAGE GRANDES ENTREPRISES**

**FONDS DE SOUTIEN AUX TERRITOIRES EN DIFFICULTÉ (MAMROT)**

CONSIDÉRANT que le développement de la Ville de Danville a été identifié comme élément porteur de diversification économique pour la MRC des Sources;

CONSIDÉRANT que l'identification des expertises des entreprises de la Ville Danville est essentielle afin de pouvoir répondre adéquatement aux besoins des grandes entreprises donneurs d'ordre;

CONSIDÉRANT que ce projet pourrait permettre aux entreprises actuelles de la Ville de Danville d'accroître leur part de marché et de développer de nouvelles expertises.

CONSIDÉRANT que le comité de diversification et de développement de la MRC des Sources du 17 mars 2014 recommande positivement ce projet auprès du conseil de la MRC des Sources ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Pierre Therrien  
appuyé par le conseiller M. Benoît Bourassa

QUE la MRC des Sources appuie la Ville de Danville dans la réalisation de démarches auprès d'entreprises donneurs d'ordre par une contribution financière non récurrente de 16 374 \$ du Fonds de soutien aux territoires en difficulté du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT), advenant que des sommes soient rendues disponibles par la non-réalisation d'un ou des projets acceptés dans le cadre du Fonds de soutien aux territoires en difficulté.

Adoptée.

### **MRC IMMEUBLE**

#### **TRAVAUX IMMEUBLE 309**

Le préfet, M. Hugues Grimard, informe les membres du conseil que les travaux sont en cours et respectent les échéanciers.

#### **TRANSPORT COLLECTIF**

Aucun sujet.

#### **VARIA**

#### **2014-03-8758**

#### **LEVÉE DE LA SÉANCE**

Le conseiller M. Benoît Bourassa propose la levée de la séance à 20 h 15.

Adoptée à l'unanimité.

---

Hugues Grimard  
Préfet